

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JANVIER 2020 A 20H30

A 20h00, le maire a réuni le personnel communal pour présenter ses vœux et ceux de son conseil municipal. Les galettes, les brioches et le cidre ont accompagné cette cérémonie.

A 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Paul SAGE - Patrice MAILLY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD – Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - - Vincent FENEON - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX –

Procurations : Marion GAIN à Valérie AUPECLE

Absents : Jean-Marc DURY- Hubert FENEON

Secrétaire de séance : Valérie PILLOUX

Date de convocation : 17 janvier 2020

Date affichage : 20 janvier 2020

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2019, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter deux délibérations :

- MOTION : Prise en charge financière du transport d'élèves du 1^{er} degré du transport communal par la Région Bourgogne Franche Comté
- MOTION : Prise en charge financière du transport des élèves du 1^{er} degré du RPI entre les 2 écoles de Saint Julien de Civry et Lugny les Charolles par la Région Bourgogne Franche Comté

Délibérations :

1/ Ouverture des crédits pour l'investissement 2020 :

Le maire propose une ouverture de crédit d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent.

13 voix pour.

2/ Révision des tarifs de la redevance « assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2021 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la redevance d'assainissement collectif n'a pas été révisée depuis le 1er janvier 2016. Il invite le Conseil Municipal à étudier le tarif qui est actuellement de 0,700 euro par m³ et une somme forfaitaire annuelle de 27 euros.

A compter du 1^{er} janvier 2021, le tarif de la redevance d'assainissement sera de 0,85 euro par m³ et la redevance forfaitaire annuelle restera à 27 euros pour chaque foyer raccordé au réseau d'assainissement collectif. La redevance est basée sur la consommation d'eau réellement consommée pour tous les usagers du réseau d'assainissement collectif.

13 voix pour.

3/ Eclairage public – Modifications des conditions d'éclairage nocturne :

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire au titre de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Il propose (comme il avait évoqué lors du conseil municipal du 12 12 2019) de couper l'éclairage public une partie de la nuit comme suit :

Du dimanche au jeudi : coupure de 22h00 à 6h00 (toute l'année)

Du vendredi au samedi : coupure de 23h00 à 6h00 (toute l'année)

Le Maire, suite à la délibération, prendra l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'Eclairage Public.

13 voix pour.

4/ Gestion partagée avec la communauté de communes concernant les terrains multisports :

Dans le cadre d'une bonne gestion des services et des équipements sur son territoire, la Communauté de Communes Le Grand Charolais propose de confier l'entretien courant et la surveillance des équipements sportifs de proximité de type Agoespace, terrains multisports, aux communes membres en application de l'article L.5214-16-1 du CGCT.

La commune assurerait :

- Le nettoyage, la maintenance et l'entretien des terrains/ équipements et de leurs abords,
- La surveillance des équipements (vérifier notamment que les équipements ne soient pas cibles de dégradations).

Garante de la surveillance des équipements, la commune devra avertir dans les meilleurs délais la Communauté de communes des réparations nécessaires aux équipements objets de la présente convention, sous peine d'être tenue responsable de toute aggravation résultant de son silence.

En cas d'urgences, la commune est tenue d'avertir les services techniques de la Communauté de communes sans délais.

La CCLGC prendrait à sa charge :

- Les dépenses d'investissement liées à la vétusté ou à la dégradation des terrains/ équipements (ex : remplacement de filets),
- Les contrôles périodiques.

13 voix pour.

5/ Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 :

Le Maire explique qu'il avait déposé la candidature de sa collectivité pour l'expérimentation du compte financier unique prévue par l'article 242 de la loi des finances pour 2019, portant sur les exercices 2021 et 2022.

Le 30 décembre 2019, il a reçu un courrier l'informant que sa candidature avait été retenue.

Cette démarche de présentation des comptes locaux par la mise en place d'un compte financier unique, permettra une meilleure lisibilité et transparence des comptes, pour une meilleure information financière des élus et des citoyens.

13 voix pour.

6/ Modification du nombre d'heures de travail d'un agent en charge de la surveillance à la cantine :

Le maire explique qu'il a sollicité Louise AVIDOR pour prendre en charge la surveillance des enfants à la cantine scolaire avec Evelyne MARTINIERE à compter du 1^{er} janvier 2020

Il convient de modifier le nombre d'heures de Louise AVIDOR qui passe à 16.56 h/35^{ème}

13 voix pour.

7/ Suppression 2 emplois non titulaires pour la surveillance à la cantine :

Jocelyne PALLOT et Philippe DELOBEL ont assuré la surveillance des enfants de septembre 2019 à fin décembre 2019. Il convient de supprimer leur emploi de surveillance et de mettre à jour le tableau des emplois au 1^{er} janvier 2020.

13 voix pour.

8/ Mise en conformité de la participation financière à la protection des agents :

Le Conseil Municipal décide de continuer de verser une participation employeur à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie « prévoyance maintien de salaire labellisée », et de fixer le montant forfaitaire mensuel de la contribution patronale à 50 % de la charge totale pour chaque agent.

13 voix pour.

9/ MOTION : Prise en charge financière du transport d'élèves du 1^{er} degré du transport communal par la Région Bourgogne Franche Comté :

Dans un souci d'égalité de traitement entre les territoires de la Région, le Conseil Municipal demande à la Région la prise en charge financière totale du transport organisé par la commune à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020. Mais le Conseil municipal met une condition importante à cette demande : la commune doit conserver la gestion et l'organisation des transports scolaires communaux, ce qu'elle a toujours fait dans le cadre d'une saine gestion.

13 voix pour.

10/ MOTION : Prise en charge financière du transport d'élèves du 1^{er} degré du RPI entre les 2 écoles de Saint Julien de Civry et Lugny les Charolles par la Région Bourgogne Franche Comté

Dans un souci d'égalité de traitement entre les territoires de la Région, le Conseil Municipal demande à la Région la prise en charge financière totale du transport scolaire des primaires et maternelles dans le cadre du RPI entre les 2 écoles de Lugny les Charolles et Saint Julien de Civry à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020. Mais le Conseil municipal met une condition importante à cette demande : les communes doivent conserver la gestion et l'organisation des transports scolaires communaux, ce qu'elles ont toujours fait dans le cadre d'une saine gestion.

13 voix pour.

Divers :

1/ Etat des paiements des loyers :

L'état des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Cantine scolaire :

D'un commun accord avec le bureau de la CASBA, il a été décidé :

- de ne plus autoriser des personnes extérieures à prendre leur repas sur place à la cantine de Saint Julien. Mais ces personnes extérieures pourront continuer de commander des repas à emporter.
- Que l'espace de la cuisine sera un lieu réservé exclusivement au cuisinier. Aucune autre personne non autorisée ne pourra y pénétrer.
- Que le personnel de surveillance ne pourra plus prendre son repas en même temps que les enfants. (Il pourra le prendre après ou bien il pourra l'emporter)
- Que le personnel de surveillance ne devra être présent sur son lieu de travail qu'aux plages horaires indiquées sur son contrat de travail.

3/ Départ d'un agent communal :

Thierry Billard demande à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2020.

Le conseil décide de créer une commission pour préparer le recrutement : définir les activités du poste et étudier les candidatures.

4/ Redevance ordures ménagères :

Le Maire explique que la communauté de communes Le Grand Charolais a harmonisé le mode de financement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la CCLGC.

Une redevance annuelle sera donc applicable à chaque foyer en fonction du nombre de personnes constituant ce foyer à compter de 2020. Le maire présente la grille tarifaire annuelle pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes le Grand Charolais.

5/ Point sur le bulletin municipal :

Il est bien avancé et sera distribué vers la mi-février. Le coût de la distribution par la Poste sera de 67 € TTC.

6/ Imprimante pour la garderie

Suite à l'accord du conseil municipal du 12 décembre dernier, une imprimante a été commandée et achetée chez JC Informatique à La Clayette au tarif de 69 € HT.

7/ Arrêté du maire : circulation aux abords de l'église :

Une habitante a fait une proposition pour améliorer la circulation derrière l'église et dans le secteur de la boulangerie/Médiagora. Une réflexion est menée pour modifier l'emplacement du panneau sens interdit autour de l'église.

8/ Recensement en vigueur eu 1^{er} janvier 2020 :

Comme annoncé à la cérémonie des vœux de la municipalité, la population au 1^{er} janvier 2020 se répartit de la façon suivante :

- Population municipale : 487 (population retenue pour le nombre de conseillers municipaux)
- Population comptée à part : 14
- Population totale : 501

9/ Dénomination des rues :

L'ensemble des voies de la commune a été répertorié et nommé sur le logiciel de l'IGN.

La commune attend une réponse de la Communauté de Communes Le Grand Charolais pour qu'elle fournisse un logiciel cadastre. De ce logiciel, les parcelles avec habitations seraient extraites dans un fichier Excel avec les noms des propriétaires afin de rapprocher chaque habitation du nom et n° de sa voie.

10/ Entretien de pompes à chaleur :

Différents devis sont étudiés pour l'entretien des PAC du site multiservice.

Le devis retenu est celui de Dépan' pac pour un tarif de 396 € TTC.

11/ Travaux abords église :

Didier ROUX a rencontré l'entreprise THIVENT pour signaler une reprise d'enduit entre la départementale et la route de Chevagny (hauteur église).

Cette réfection se fera d'ici une quinzaine de jours.

Questions diverses :

1/ Coupure électrique à l'école :

Depuis quelques semaines, de nombreuses coupures électriques sont constatées sur le site scolaire. Après plusieurs interventions de l'électricien pour rechercher la cause de la panne, une piste pourrait être de faire passer la puissance du compteur à 30 KVA. Le tarif de l'abonnement projeté sera demandé avant de décider.

2/ Lampe radar à l'arrière de la mairie :

Il a été signalé que les lampes restent allumées la nuit. Une surveillance sera mise en place.

3/ Bilan des animations de la médiagora :

Joëlle Sampaix présente le très beau bilan pour la période de Septembre 2018 à Septembre 2019

3/ Tour de garde pour les élections municipales des 15 mars et 22 mars :

La liste sera transmise début février à chaque conseiller par email.

Prochaines Réunions de Conseil Municipal :

Vendredi 28 février 2020 à 20h30

Vendredi 13 mars 2020 à 20h30